

Centre Communal d'Action Sociale

Rapport d'activités
Année 2025

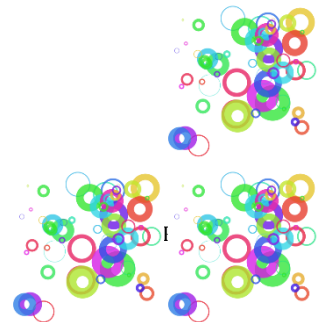


Table des matières

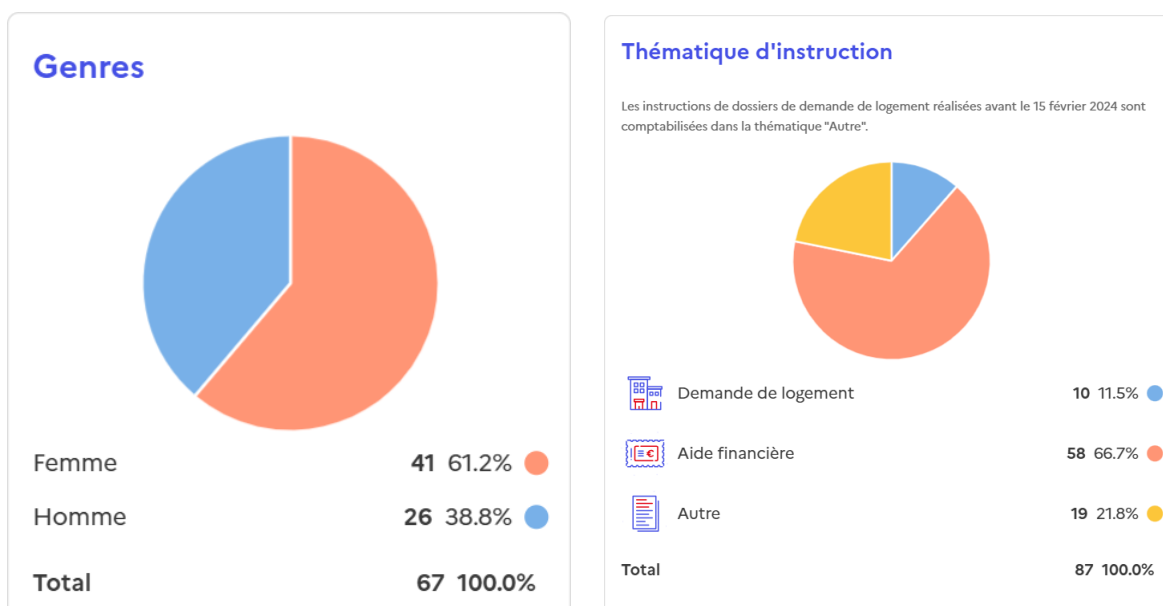
1. Le CCAS.....	3
2. Personnes âgées	3
2.1. Le service d'accompagnement et d'aide à domicile.....	3
2.2. La téléassistance	6
2.3. Le cadeau aux Aînés.....	6
2.4. L'aide au chauffage	7
3. Les animations et ateliers	7
3.1. Tout public.....	7
3.2. Séniors	7
4. Les subventions accordées	9
5. La mutuelle communale	10
6. La domiciliation	11
7. Les cartes gratuites de transport.....	11
8. Aide sociale à l'hébergement.....	11
9. Les aides facultatives	11
9.1. Les aides attribuées par le Conseil d'administration.....	11
9.2. L'aide à la pratique sportive et culturelle.....	12
10. Le Logement social.....	12
10.1. Le parc locatif de la commune	12
10.2. Attribution des logements	13
10.3. Les logements d'urgence et le local dit « routard »	13
10.4. La participation au F.S.L (Fonds de Solidarité Logement).....	13

1. Le CCAS

- 1 directrice 85 % de son temps de travail
- 1 assistante administrative 35h/par semaine jusqu'au 31 août 2025 puis 14 h/par semaine
- 1 animatrice sociale 15 h/par semaine depuis le 1er septembre 2025

Depuis le 1er septembre 2025, les entretiens et les demandes d'aides et d'accompagnement sont gérés sur la plateforme „Mon suivi social“. Elle permet un dossier social unique. Elle est gratuite et mise à disposition par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT).

67 familles ont été accompagnées par le CCAS pour différents besoins (durée moyenne des entretiens 32 mn) :



2. Personnes âgées

2.1. Le service d'accompagnement et d'aide à domicile

La réforme des services autonomie à domicile applicable sur cette année 2025, a imposé d'importants changements de fonctionnement. Le CCAS n'avait pas les moyens de répondre à ces nouvelles exigences en raison de ses moyens humains limités et des difficultés de recrutement de nouveaux agents qualifiés.

Aussi, le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 12 février 2025 a pris acte de la mise en oeuvre de la fermeture. La date d'arrêt total de l'activité au 31 août 2025 a été délibérée le 5 août 2025 lorsque les 61 personnes ont eu un relais pour les accompagner à leur domicile.

Le personnel

- * 1 assistante
- * 11 agents
- * 1 directrice du CCAS en supervision

Temps hebdomadaire

- * 30h00 - 9 agents
- * 28h00 - 2 agents

Moyenne d'âge

- * 46 ans

Réunions :

5 réunions de service

Le budget de fonctionnement du service

Année	Budget total du CCAS	Dépense du service d'aide à domicile	% en dépense
2022	459 339 €	425 112 €	93 %
2023	492 689 €	424 025 €	86 %
2024	445 183 €	410 505 €	92 %
2025	399 468 €	335 270 €	84 %

Pour assurer le service, les aides à domicile ont parcouru **13 960 kms** pour une dépense en transport de **6 655,67 €**.

L'activité du service

- ♦ **61 usagers** ont bénéficié du service d'aide à domicile (75 usagers en 2024). 44 femmes et 17 hommes.
- ♦ **3 623,98 heures** d'interventions au domicile des personnes âgées (11 579,50 heures en 2024)

➤ Répartition des bénéficiaires par tranche d'âge

Age	Femme	Homme
Moins de 70 ans	-	1
Entre 70 et 79 ans	7	2
Entre 80 et 89 ans	27	8
90 ans et plus	10	6

31 personnes relèvent de la grande dépendance :

- ♦ GIR 1 0 bénéficiaire
- ♦ GIR 2 1 bénéficiaire
- ♦ GIR 3 10 bénéficiaires
- ♦ GIR 4 20 bénéficiaires

➤ Répartition selon les prises en charge

Prise en charge	Heures effectuées	% par rapport aux heures effectuées
Conseil Départemental		
A.P.A	2 404,81	66 %
P.C.H	33,00	1 %
Aide sociale	130,75	4 %
s/total	2 568,56	71 %
Caisses de retraite		
M.S.A	55,17	2 %
C.A.R.S.A.T	292,97	8 %
s/total	348,14	10 %
Mutuelle (sortie d'hospitalisation)	-	-
Sans prise en charge	707,28	20 %
s/total	707,28	20 %
TOTAL GENERAL	3 623,98	

➤ Financement du service

85 820,37 € par le Conseil Départemental (essentiellement au titre de l'A.P.A)
6 833,37 € par les caisses de retraite
49 592,38 € par les personnes âgées (dépassements de prise en charge inclus)

Soit un total de recettes de **142 246,12 €**.

Le reste à charge pour la commune est de **193 023,88 €** (2024 : 170 578,36 €).

2.2. La téléassistance

➤ Les bénéficiaires :

Au cours de l'année :

- ◆ 23 nouvelles demandes
- ◆ 18 résiliations au 31/12/2025

Au 31 décembre 2025 : 82 foyers ont une téléassistance (91 abonnés - 31 hommes et 60 femmes)

Répartition des bénéficiaires par tranche d'âge

- ◆ Moins de 70 ans 5 bénéficiaires
- ◆ Entre 70 et 79 ans 18 bénéficiaires
- ◆ Entre 80 et 89 ans 39 bénéficiaires
- ◆ 90 ans et plus 29 bénéficiaires

2.3. Le cadeau aux Aînés

Un colis ou un bon d'achat ont été offerts aux aînés et leur conjoint de 75 ans et plus. Ils ont été distribués à domicile par les élus.

Année	Colis 1 personne	Colis 2 personnes	Bon d'achat 1 personne	Bon d'achat 2 personnes
2025	62	55	42	33
2024	61	46	39	24
247 personnes âgées (240 en 2024)				

Montant global de la dépense : **7 411,60 €** (7 218,50 € en 2024)

2.4. L'aide au chauffage

Une aide au paiement de factures d'énergie a été accordée aux personnes retraitées d'un montant de 350 € selon les conditions de ressources. **Pour l'année 2025 les plafonds des de ressources ont été augmentés :**

Personne seule : Ressources inférieures ou égales à **1 300 €** (1 000 € en 2024)

En couple : Ressources inférieures ou égales à **1 700 €** (1 500 € en 2024)

Année	Nb de demandes personne seule	Nb de demandes couple	Nb d'accord	Nb de refus (ressources > au plafond)
2025	10	-	10	-
2024	10		7	3

Montant global de la dépense : **3 500 €** (2 450 € en 2024)

3. Les animations et ateliers

3.1. Tout public

En partenariat avec l'association des bénévoles de la médiathèque, 12 personnes ont participé à une sortie à Clisson pour découvrir le centre historique et le domaine de la Garenne Lemot, un hommage aux paysages et à l'architecture de l'Italie.

3.2. Séniors

L'ensemble des activités/animations ont été gratuites.

4 bénévoles et la mise à disposition par la commune d'Herbignac d'un mini-bus permettent le transport des personnes sans mobilité vers les animations proposées.

La semaine bleue

Action nationale organisée du 6 au 10 octobre 2025, 6 animations ont eu lieu pour 82 participants :

- * Yoga sur chaise animée par Mme Isabelle PERROT
- * Fabrication de tisane animée par Mme Frédéric LECLUZE, les petites herbes de Landieul
- * Cinéma à la Turballe en partenariat avec Cot'âge la cohabitation intergénérationnelle solidaire
- * Do'In auto-massage animée par Mme Isabelle PERROT
- * Journal créatif animée par Mme Marie ROCHER, Carnet musette
- * Après-midi Guiguettes animée par les Flambarts, groupe musical

Montant global des dépenses : **1 000 €**

En partenariat avec la commune de Mesquer :

13 personnes ont assisté à la pièce de théâtre « Comme une Ritournelle » proposée par l'association « en mémoire d'eux » en janvier 2025.

Organisé par les clubs juniors et séniors de Saint Molf et Mesquer, 20 personnes ont assisté à la représentation du spectacle « Ezméralda » à Mesquer en décembre 2025.

En partenariat avec l'association Kiné Ouest Prévention :

Action Equilibr'age animée par Mme Monique MONIER, formatrice consultante Santé au Travail et Santé Publique. 13 personnes ont suivi un cycle de 12 ateliers contenant des exercices d'équilibre, d'assouplissement dans le but de reprendre confiance en soi. Un livret d'exercices leur a été remis.

L'action a été financée par la Conférence des Financeurs de Loire-Atlantique.

En partenariat avec la MSA :

Dans le cadre des ateliers PEPS EUREKA, 10 ateliers pour travailler sa mémoire ont été organisés de novembre 2025 à février 2026, ouverts aux communes limitrophes. 3 herbignacais ont participé.

Les sorties Cinéma :

En partenariat avec le CCAS de Saint Lyphard, des séances de cinéma ont été organisées.

Pour l'année 2025 :

	Janvier	Mars	Avril	Octobre	Novembre	Décembre
Participants	34	39	35	27	28	42
Bénévoles	2	2	4	2	2	4

204 participants (83 en 2024) - Montant global de la dépense : **685 €** (568 € en 2024)

Dans le cadre de Festiv'été, 17 personnes ont assisté à la diffusion du film les 3 mousquetaires.

Le programme d'animations « Un temps pour soi, un lien pour tous » :

Depuis novembre 2025, le CCAS propose des activités récurrentes animées par l'animatrice sociale. 30 personnes participent régulièrement.

Animations régulières	nb d'inscrits	nb de participants	nb de personnes transportées
La Médiathèque se déplace	9	9	9
Randonnées	12	12	4
Jeux de cartes	33	29	9
Activités loisirs/détente	59	44	0
sous/total	113	94	22

Animations exceptionnelles	nb d'inscrits	nb de participants	nb de personnes transportées
Décoration Sapins L'espace l'orée du Bois	2	1	1
Décoration Sapins Place Ch. Moreau	6	6	3
sous/total	8	7	4
TOTAL GENERAL	121	101	26

Les visites de courtoisie

11 personnes ont bénéficié des visites effectuées à leur domicile par 2 bénévoles. 2 autres bénévoles rejoignent le dispositif en 2026.

4. Les subventions accordées

21 002,60 € ont été accordées aux associations œuvrant dans le domaine des solidarités :

ASSOCIATIONS	OBJET	Nombre d'adhérents	Montant accordé
Auto Solid'Her	chauffeurs bénévoles avec véhicules répondent aux différentes demandes (RDV médical, courses, visites familiales, amicales,...)	23 chauffeurs bénévoles 73 adhérents	400,00 €
CIDFF	Centre d'Informations sur les Droits des Femmes et des Familles	16 adhérents herbignacais	1 500,00 €
CLIC	lieu d'information pour les personnes de plus de 60 ans et les personnes en situation de handicap sans condition d'âge.		12 202,60 €
Entraid'Addict	entraide au cœur de la démarche de rétablissement de la personne en difficulté avec une ou plusieurs conduites addictives.	25 dont 5 herbignacais	500,00 €
Jardins de Rigasse	jardins partagés	8 dont 8 herbignacais	150,00 €
Jardins du Clos du poivre	jardins partagés	15 dont 15 herbignacais	150,00 €

La Passerelle	accompagnement social et professionnel des demandeurs d'emploi	88 salariés en parcours dont 7 herbignacais	700,00 €
Labsport	activités physiques adaptées pour les personnes avec pathologie(s), handicap, ...	532 dont 9 herbignacais	1 000,00 €
Restos du cœur	apporter une assistance bénévole aux personnes démunies : accès à des repas gratuits, participation à l'insertion sociale et économique	34 personnes aide totale 4 952 €	1 500,00 €
Secours catholique	solidarité, vacances, accompagnement des personnes migrantes, accès au droit, l'alimentation,	9 personnes seules 5 familles monoparentales 2 familles aide totale 2 828 €	800,00 €
Secours populaire	Apporter une aide alimentaire, proposer des activités de loisirs et culturelles, accéder à un espace solidaire (vêtements, linge, vaisselle,...)	40 familles, soit 106 personnes	1 500,00 €
Vacances et familles	vacances pour les familles ayant des conditions de vie difficile, aide parfois dans une démarche d'insertion	357 dont 2 herbignacais	400,00 €
Victimes mais pas démunies	Le droit à vivre chez soi en sécurité comme un droit fondamental et de préserver sa santé mentale face à l'infraction pénale		200,00 €

5. La mutuelle communale

La commune d'Herbignac poursuit son partenariat avec la MCRN (Mutuelle des Cheminots de la Région de Nantes)

6 permanences ont été réalisées, **27** rendez-vous ont été réalisés sur place,

77 personnes assurées dont **13** nouvelles personnes :

- 8 enfants
- 5 personnes ont entre 40 et 59 ans
- 18 personnes ont entre 60 et 69 ans
- 46 personnes ont plus de 70 ans

2 résiliations et **2** décès

33 903 € de prestations ont été payées en 2025.

6. La domiciliation

La domiciliation au CCAS permet à une personne ne pouvant recevoir son courrier chez une personne qui l'héberge ou sans domicile d'avoir une adresse notamment pour les papiers administratifs (ex : pièce d'identité, titre de séjour, compte bancaire, ouverture des droits...).

Pour l'année 2025, **12** domiciliations ont été faites dont 1 renouvellement (10 en 2024)

7. Les cartes gratuites de transport

Sous conditions, le Syndicat mixte des transports accorde des cartes gratuites utilisables sur le réseau Lila Presqu'île. Le CCAS les délivre.

10 cartes ont été délivrées (12 en 2024).

A partir du 1^{er} janvier 2026, la gratuité ne sera plus accordée. De nouvelles modalités seront mises en place. Le Conseil d'administration du CCAS a toutefois acté une aide à la mobilité par l'octroi de titres de transport en fonction des ressources et de l'objet du déplacement.

8. Aide sociale à l'hébergement

Le CCAS participe à l'instruction des demandes d'aide sociale légale. Il est chargé de constituer le dossier de demande et de le transmettre au Conseil départemental pour instruction et décision.

Les prestations d'aide sociale légale sont des aides destinées à compenser certains déséquilibres financiers dus à la maladie, à la vieillesse ou aux handicaps des personnes qui ne peuvent ainsi être aidées par d'autres moyens. Elles financent entre autres, les frais d'hébergement.

Pour l'année 2025, **11** dossiers ont été traités (10 en 2024) : 7 pour des personnes âgées et 4 pour des personnes handicapées

9. Les aides facultatives

9.1. Les aides attribuées par le Conseil d'administration

- 27 familles ont sollicité le C.C.A.S (en 2024 : 25)
- 23 accords ont été donnés, 3 refus et 1 dossier en attente de justificatifs (en 2024 : 23 accords et 2 refus)

Libellés	Montant 2025	Montant 2024
Aide alimentaire	4 097,50 €	4 352,50 €
ALSH - APS - Multi accueil - Restaurant scolaire	882,85 €	824,00 €
Electricité - gaz	710,55 €	920,00 €
Espèces	85,00 €	0,00 €
Eau	67,00 €	0,00 €
Loyer	3 733,00 €	500,00 €
Secours autres	416,92 €	1 673,67 €
Sépulture	2 889,00 €	-
TOTAL	12 881,82 €	7 895,07 €

Les ménages aidés

Année	Personne seule	Couple avec enfants	Famille monoparentale	Couple sans enfant	Garde alternée
2025	16	1	9	1	0
2024	9	4	9	1	2

9.2. L'aide à la pratique sportive et culturelle

Une aide à la pratique sportive ou culturelle est accordée aux familles herbignacaises aux revenus modestes.

L'aide d'un montant de 55 € en faveur des familles dont le quotient familial est inférieur ou égal à 800 €, pour chaque enfant de 0 à 18 ans, pour une adhésion à une association ou une licence dans un club d'Herbignac et l'achat d'équipement pour la pratique

Année	Nb de demande	Nb d'accord	Nb de refus (ressources > au plafond)	Nb de refus domicile hors commune	Nb de refus club hors commune
2025	18	17	-	-	1
2024	31	21	5	-	5

Montant global de la dépense : **935 €** (1 155 € en 2024)

10. Le Logement social

419 demandes de logement sur la commune sont en cours dont 207 en choix 1 (67 familles habitantes de la commune).

34 demandes de logement (45 en 2024) et **48** renouvellements (27 en 2024) ont été saisis par le CCAS.

10.1. Le parc locatif de la commune

Bailleur social	Studio - 1 pièce	T2 - 2 pièces	T3 - 3 pièces	T4 - 4 pièces	T5 - 5 pièces	Total général
Atlantique Habitations		9	10	4		23
CISN Résidences locatives	1	24	80	47	2	154
Habitat 44		6	12	10	1	29
La Nantaise d'Habitations		7	7	4	1	19
Silène		6	9	5		20
Total général 2025	1	52	118	70	4	245
Total général 2024	1	45	111	66	3	226

Type de bien	Studio - 1 pièce	T2 - 2 pièces	T3 - 3 pièces	T4 - 4 pièces	T5 - 5 pièces	Total général
Appartement		1	39	77	32	149
Maison			13	41	38	96
Total général	1	52	118	70	4	245

10.2. Attribution des logements

En 2025, 22 logements ont été attribués (15 en 2024).

Type de logement	Nb d'attribution
T2 - 2 pièces	5
T3 - 3 pièces	10
T4 - 4 pièces	7
Total général	22

10.3. Les logements d'urgence et le local dit « routard »

3 logements situés 28 rue Pasteur (T3) sont destinés à l'accueil des personnes en difficultés qui se retrouvent sans hébergement. Un logement d'urgence peut être accordé pour une durée de 3 mois avec une reconduction de 3 mois maximum. Le montant de l'indemnité d'occupation est de 400 €.

Occupation des logements : 24 mois en 2025

Le local destiné aux personnes itinérantes accordé pour

- 2 nuits consécutives tous les 2 mois gratuites
- 3 nuits consécutives tous les 2 mois pour les arrivées le vendredi soir gratuites
- Hors de la trêve hivernale en logement temporaire avec une indemnité d'occupation de 175 €

Pour l'année 2025, **208 nuits** ont été accordées (en 2024, **57 nuits** ont été accordées)

10.4. La participation au F.S.L (Fonds de Solidarité Logement)

FSL : Dispositif porté par le Conseil Départemental

Chaque année, le C.C.A.S verse une participation au dispositif qui permet de poursuivre son action en faveur des familles en difficulté.

Pour 2025, le montant de la subvention s'élève à **2 050 €** (1 500 € en 2024).

15 ménages (9 en 2024) ont été aidés pour un montant global de 8 181,20 € :

Type	nb de ménages	Montant
Accès	7	3 263,27 €
Maintien	3	3 016,04 €
Energie	4	1 240,24 €
Eau	4	661,65 €

